

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2025 - 089

Objet : Ajout d'un tarif - Tarifs des services périscolaires et extrascolaires 2025/2026

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Vu l'article R.531-52 du Code de l'Education précisant que les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,

Vu la délibération n°2018.123 approuvant le mode de calcul du quotient familial,

Vu la délibération n°2022.080 modifiant les tranches du quotient familial,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance et Culture réunie le 12 août 2025,

Considérant la hausse de la masse salariale induite par des recrutements de personnels encadrants,

Considérant la hausse annuelle de 1% de l'indice des prix à la consommation en juin 2025,

Considérant la hausse annuelle de 1.64 % de l'indice de référence du marché portant sur la livraison de repas dans les restaurants scolaires liant la commune de Vétraz-Monthoux à la société 1001 Repas,

Considérant la nécessité de solliciter la participation des utilisateurs au financement des services périscolaires et extrascolaires,

Considérant que l'arrêté n°2025-48 ne contenait aucun tarif pour les enfants sous PAI, non-inscrits au service ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : Les tarifs des services périscolaires et extrascolaires, ci-dessous présentés, sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

- Restauration scolaire (Unité facturée : repas)

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Non connu
MONTANT QF	Inf./égal à 400	401 à 750	751 à 1150	1151 à 1650	1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	Sup à 4000	

Domiciliés à Vétraz-Monthoux

Repas	5,00 €	5,51 €	6,06 €	6,66 €	7,33 €	8,06 €	8,87 €	9,75 €	10,73 €	11,80 €
-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------	---------

Domiciliés hors Vétraz-Monthoux (Tarif unique)

Repas	14,38 €
-------	---------

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Non connu
MONTANT QF	Inf./égal à 400	401 à 750	751 à 1150	1151 à 1650	1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	Sup à 4000	

Domiciliés à Vétraz-Monthoux (Tarif non-inscrit)

Repas	10,00 €	11,01 €	12,11 €	13,33 €	14,66 €	16,12 €	17,74 €	19,51 €	21,46 €	23,61 €
-------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Domiciliés hors Vétraz-Monthoux (Tarifs non-inscrit - tarif unique)

Repas	28,76 €
-------	---------

Enfants PAI (tarif unique)

Repas	2,56 €
-------	--------

Enfants PAI (Tarifs non-inscrit - tarif unique)

Repas	5,04 €
-------	--------

- Restauration adulte (unité facturée : repas)

Repas	4,51 €
-------	--------

- Accueil de loisirs périscolaire (Unité facturée : ½ heure)

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Non connu
MONTANT QF	Inf./égal à 400	401 à 750	751 à 1150	1151 à 1650	1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	Sup à 4000	

Domiciliés à Vétraz-Monthoux

½ heure	1,72 €	1,89 €	2,07 €	2,30 €	2,61 €	2,89 €	3,17 €	3,50 €	3,84 €	4,48 €
---------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Domiciliés hors Vétraz-Monthoux (Tarif unique)

½ heure	4,92 €
---------	--------

- Etude surveillée (unité facturée : étude)

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Non connu
MONTANT QF	Inf./égal à 400	401 à 750	751 à 1150	1151 à 1650	1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	Sup à 4000	

Domiciliés à Vétraz-Monthoux

Etude	3,43 €	3,77 €	4,17 €	4,57 €	5,04 €	5,53 €	6,09 €	6,70 €	7,39 €	8,59 €
-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Domiciliés hors Vétraz-Monthoux (Tarifs unique)

Etude	10,14 €
-------	---------

- Accueil de loisirs sans hébergement (unités facturées : ½ journée, journée centre, journée camps)

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Non connu
MONTANT QF	Inf./égal à 400	401 à 750	751 à 1150	1151 à 1650	1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	Sup à 4000	

Domiciliés à Vétraz-Monthoux

½ journée (mercredis scolaires)	18,47 €	20,29 €	22,30 €	24,51 €	27,84 €	30,62 €	33,68 €	37,05 €	40,76 €	43,01 €
Journée centre	23,23 €	25,54 €	28,07 €	30,85 €	35,11 €	38,62 €	42,47 €	46,72 €	51,39 €	54,24 €
Journée camps	27,82 €	30,55 €	33,56 €	36,88 €	42,11 €	46,28 €	50,87 €	55,92 €	61,47 €	62,58 €

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Non connu
MONTANT QF	Inf./égal à 400	401 à 750	751 à 1150	1151 à 1650	1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	Sup à 4000	

Domiciliés hors Vétraz-Monthoux

½ journée (mercredis scolaires)	27,60 €	30,34 €	33,34 €	36,66 €	41,76 €	45,92 €	50,52 €	55,57 €	61,12 €	64,52 €
Journée centre	34,73 €	38,19 €	41,99 €	46,17 €	52,65 €	57,91 €	63,71 €	70,07 €	77,07 €	81,36 €
Journée camps	41,50 €	45,60 €	50,12 €	55,08 €	62,97 €	69,24 €	76,11 €	83,69 €	92,02 €	93,67 €

- Accueil de loisirs sans hébergement Secteur jeune - Vacances scolaires (unités facturées : journée centre, journée camps)

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Non connu
MONTANT QF	Inf./égal à 400	401 à 750	751 à 1150	1151 à 1650	1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	Sup à 4000	

Domiciliés à Vétraz-Monthoux

Journée centre	26,60 €	29,23 €	32,14 €	35,34 €	40,25 €	44,27 €	48,69 €	53,03 €	57,79 €	60,64 €
Journée camps	30,53 €	33,52 €	36,84 €	40,46 €	46,23 €	50,82 €	55,88 €	60,30 €	65,19 €	70,09 €

Domiciliés hors Vétraz-Monthoux

Journée centre	39,79 €	43,75 €	48,11 €	52,88 €	60,35 €	66,38 €	73,03 €	79,54 €	86,69 €	90,93 €
Journée camps	45,56 €	50,06 €	55,03 €	60,49 €	69,17 €	76,03 €	83,61 €	90,27 €	97,61 €	104,96 €

- Accueil de loisirs sans hébergement Secteur jeune – Hors vacances scolaires

Cotisation annuelle (par jeune) : 45 €

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} septembre 2025, il est soustrait aux tarifs des services périscolaires et extrascolaires, pour les enfants titulaires d'un PAI et dont les repas et goûters sont fournis par les représentants légaux :

- 3,99 € par jour ou demi-journée de présence au centre de loisirs,
- 8,80 € par jour de présence en camp ou séjour.

Vétraz-Monthoux, le 9 octobre 2025

Le Maire,
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 09/10/25 publié ou notifié le 09/10/25



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025



ID : 074-217402981-20251009-DEC25_DG_089-AR